



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 26 Juillet 2021

Compte-rendu affiché le : 03 Août 2021

Date de convocation du conseil municipal : 19 juillet 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Romain DESRICHARD ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Marie-Pierre VERNET*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Gilles GROS (Procuration à Louisiane DELMAS).*

Membre absent : *Mme Eliette CAMUT ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; Mme Karen MARCON ; M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juillet 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 1er juillet 2021.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Chemin Sainte Brigitte – Attribution du marché public
- II – Syndicat Centre Hérault – approbation du RPQS 2020
- III - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1

2020-34: Chemin Sainte Brigitte – Attribution du marché public

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été menée pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux de finalisation du chemin Sainte Brigitte. Il s'agit de la partie située depuis le lotissement le Clos des 2 terres jusqu'au lotissement Camparisat.

A la suite de l'ouverture des plis, le rapport d'analyse a été présenté. Monsieur le maire communique les résultats de ce rapport aux membres du Conseil Municipal.

En accord avec le rapport, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, la société TPSO.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal attribue le marché public à l'entreprise TPSO et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et à effectuer les démarches concernant ce marché.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2020-35: Syndicat Centre Hérault – approbation du RPQS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante a l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2020 fourni par le Syndicat Centre Hérault, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité des membres présents. Le Conseil Municipal précise que ce rapport sera mis à disposition du public.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

Questions diverses.

Pas de questions diverses

La séance est levée à 19h40